

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Participation au programme "Plan de Conservation des berges à Angéliques des Estuaires - Phase 4" du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) est un Syndicat Mixte composé de collectivités territoriales des régions Aquitaine et Poitou Charentes.

Il a été créé en 2006, et la Communauté Urbaine y adhère depuis mai 2007 moyennant le paiement d'une adhésion annuelle de 15.000 euros. Ses missions concernent : la connaissance de la flore sauvage et des milieux naturels, la réalisation d'inventaires floristiques, la conservation d'espèces rares et menacées et celle des habitats, le suivi des espèces végétales envahissantes, la sensibilisation et l'information du public.

En complément de ses missions générales au profit de ses adhérents, le CBNSA intervient également pour la réalisation d'expertises spécifiques sur des espèces et des habitats, tel que le Plan de Conservation des berges à Angéliques des Estuaires.

L'Angélique des estuaires, une espèce végétale patrimoniale de notre territoire

L'Angélique des estuaires, *Angelica heterocarpa*, est une grande ombellifère, liée aux berges des grands fleuves soumises à des marées d'eau douce ou faiblement salée. Elle est l'une des rares espèces endémiques de France, puisqu'elle n'est connue que sur les seuls estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde (Garonne et Dordogne), de l'Adour et de la Nivelle. Cette espèce à très forte valeur patrimoniale, est protégée par la réglementation nationale (arrêté du 20 janvier 1982) et européenne (espèce prioritaire de la directive Habitats).

Un plan interrégional de 2007 à 2010

Un plan de conservation des berges à angélique des estuaires, premier plan en faveur d'habitats, a débuté en 2007 sur le bassin Adour-Garonne afin d'approfondir les connaissances sur l'angélique et ses habitats.

Les résultats de ces travaux ont conduit à de nombreuses avancées dont :

- la constitution d'une base de données sur les berges de près de 25 000 données ;
- une amélioration majeure sur la connaissance de la biodiversité de ces écosystèmes méconnus ;
- une meilleure définition des habitats de l'angélique ;
- la conduite d'opérations pilotes pour réaménager des berges compatibles avec le maintien de la biodiversité ;
- l'accompagnement scientifique et technique du CBNSA auprès des aménageurs de berges en collaboration avec les services de l'Etat ;
- une amélioration du porté à connaissance avec notamment la diffusion de 2 plaquettes de sensibilisation auprès des 300 maires de l'inter-région et d'établissements publics concernés par cette problématique ;
- l'organisation d'un colloque interrégional ayant réuni près de 150 personnes ;
- le lancement d'un travail partenarial avec l'Université de Bordeaux 1 et l'INRA concernant l'étude génétique des populations d'angélique des estuaires.

Lors du comité de pilotage du CBNSA du 19 mai 2010, une poursuite du plan de conservation des berges à Angélique des estuaires a été approuvée. Ce plan, découpé en phases 4, 5 & 6, se déroulera entre 2011 et 2013.

« Plan de Conservation des berges à Angélique des Estuaires » - Phase 4, 5 et 6

Objectifs et résultats attendus

Les phases 4 & 5 du plan de conservation aborderont cinq grandes thématiques :

- *Amélioration des connaissances* : réactualiser l'ensemble des fiches espèces et habitats, réaliser une note sur l'état des connaissances sur la flore et les habitats de l'ensemble des estuaires de l'inter-région, rédiger et diffuser des fiches d'alerte sur des espèces envahissantes, réactualiser le plan de conservation ;
- *Prise en compte du plan sur les territoires* : réaliser un outil cartographique des agglomérations libournaises et bordelaises, permettre une meilleure prise en compte de l'espèce dans les documents de planification ;
- *Expérimentation sur berges* : poursuivre l'assistance technique du CBNSA sur les dossiers d'aménagements, tester et expérimenter de nouvelles techniques d'aménagements et de gestion de berges ;
- *Suivi sur le long terme* : définir une méthode de suivi des berges, animer et diffuser les résultats, poursuivre le porté à connaissance (exposition, site internet), sensibiliser les acteurs et gestionnaires.
- *Animation et diffusion des résultats* : exposition grand public, site internet dédié à l'angélique, formation aux aménageurs et gestionnaires de berges...

La phase 6 visera à réaliser le plan de conservation avec l'ensemble des éléments complémentaires collectés et d'assurer une large diffusion des résultats.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage composé des services de l'Etat, des collectivités, des autres financeurs du projet sera chargé de définir les orientations du programme, de valider les bilans et les propositions d'actions qui lui seront faites par le maître d'œuvre. Il assure le pilotage de l'étude pendant les phases 4 & 5.

Le comité déjà mis en place lors des 3 premières années sera reconduit en l'élargissant aux nouveaux financeurs potentiels, notamment la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Calendrier

La phase 4 devrait débuter le 1er janvier 2011 et se terminer le 31 décembre 2011.

La phase 5 devrait débuter le 1er janvier 2012 et se terminer le 31 décembre 2012 (montant estimé : 56.000 €, la Cub devrait être sollicitée à hauteur de 5.000 €).

La phase 6 de réactualisation et de finalisation du document final des cinq années d'études du plan de conservation des berges à angélique des estuaires sur le bassin Adour-Garonne nécessiterait les 3 premiers mois de 2013 (montant estimé : 5.000 €).

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 11.000 €, soit 18 % du montant de l'opération estimée à 61.000 € aux conditions fixées par la convention jointe à la présente délibération.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses et les recettes correspondantes de la phase 4 :

Dépenses		Recettes	
Salaires	46.715	Conseil Général Gironde	10.000
Frais de déplacement et frais divers	6.285	Conseil Régional Aquitaine	5.000
Etudes	8.000	Conseil Régional Poitou-Charentes	5.000
		DREAL Aquitaine	15.000
		DREAL Poitou-Charentes	5.000
		Institution Adour	5.000
		Grand Port Maritime de Bordeaux	5.000
		Communauté Urbaine de Bordeaux	11.000
Total	61.000	Total	61.000

Participation de la CUB au Programme « Plan de Conservation des berges à Angélique des estuaires »

L'Angélique des estuaires est donc une espèce végétale patrimoniale du territoire de la Communauté Urbaine. Déjà bien identifiée par les élus, les aménageurs et le grand public (parc aux angéliques), cette espèce permet de sensibiliser ces acteurs à la protection de la biodiversité.

Le territoire de la Communauté Urbaine est un secteur à enjeux importants pour l'Angélique : il se situe dans le cœur de l'aire de répartition de l'espèce et constitue une rupture du corridor écologique, du fait de la construction de nombreux ouvrages urbains (quais, ponts...).

Le Plan prévoit de faire un zoom sur notre territoire afin d'évaluer la capacité qu'ont les berges à remplir leur rôle de corridor écologique.

Le volet « prise en compte du Plan sur les territoires » permettra de plus de réaliser :

- un outil cartographique de l'agglomération bordelaise incluant notamment une carte de répartition des espèces d'intérêt patrimonial, une cartographie des habitats ;
- une note précisant la méthodologie employée pour effectuer la cartographie de ces deux secteurs et la méthode employée pour sélectionner les « réservoirs biologiques » ;
- une meilleure prise en compte de l'espèce dans les documents de planification.

Il est donc pertinent que la Communauté Urbaine participe au Plan tant pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur les espèces que pour bénéficier de retours d'expériences adaptés à notre territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire N°2007/0380 du 25 mai 2007 sur l'adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Conservatoire Botanique Sud Atlantique - Décisions

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la délibération communautaire n°2009/0687 du 6 novembre 2009 validant l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Le programme « Plan de Conservation des berges à Angélique des Estuaires » - Phase 4 répond aux objectifs des axes stratégiques 1, 2 et 6 de la politique Nature pour la Cub validée lors du bureau du 10 décembre 2009 (axe 1 : « Connaissance du territoire en matière de Nature et de Paysage », axe 2 « Communication et participation », axe 6 « Soutien et valorisation des projets locaux et structurants »).

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.000 € H.T est attribuée au Conservatoire Botanique National Sud Atlantique dans le cadre du programme « Plan de Conservation des berges à Angélique des Estuaires » - Phase 4.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 :

La dépense, qui s'inscrit dans le programme « Plan de Conservation des berges à Angélique des Estuaires » - Phase 4, sera imputée au budget principal de l'exercice 2011 en section de fonctionnement pour la somme de 11.000 € H.T, chapitre 65, compte 65738, fonction 8330, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 22 FÉVRIER 2011

M. SERGE LAMAISON